

Affaire Brossat : c'est définitivement gagné !

En décembre 2010, Ian Brossat, président du groupe communiste au Conseil de Paris, nous avait attaqués en diffamation pour un article dans lequel nous nous interrogeons sur ses motivations à voter en faveur de la vente du Forum des Halles au groupe Unibaïl. Il demandait au Tribunal correctionnel de condamner solidairement l'association Accomplir et la directrice de la publication de la *Lettre d'Accomplir*, Elisabeth Bourguinat, à une amende de 5.000 euros et à des dommages et intérêts de

20.000 euros. Si notre association avait dû payer de telles sommes, il est clair qu'elle n'y aurait pas survécu.



Nous avons aussitôt fait disparaître

le texte incriminé de notre site et nous avons ouvert nos colonnes à Ian Brossat en lui proposant de donner son point de vue. Refusant toute médiation, il avait décidé de maintenir sa plainte. Il a perdu une première fois au Tribunal de Grande Instance en février 2012, puis à nouveau devant la Cour d'Appel, en janvier 2013, et il a renoncé à se pourvoir en cassation. Merci à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien moral et financier dans cette affaire, et aussi à notre talentueuse avocate, Maïtre Florence Bourg, pour cette belle victoire !

La bagagerie Mains Libres bientôt dans ses nouveaux locaux

Les SDF sont encombrés et stigmatisés par leurs bagages : difficile de se présenter à un entretien d'embauche avec un sac de couchage à la main, de se déplacer pour des démarches en tirant une valise, d'accéder à une bibliothèque ou un café avec un sac à dos volumineux sur le dos. De plus, dormir dehors avec ses affaires expose à se les faire voler. C'est sur la base d'une demande très simple, « *pouvoir mettre nos affaires à l'abri* » que le concept de la bagagerie Mains libres a été imaginé en 2006, en concertation étroite entre habitants SDF et ADF (« avec domicile fixe ») du quartier des Halles.

La bagagerie a été créée en mars 2007 et depuis, elle est ouverte 7 jours sur 7, de 7h à 9h le matin et de 20h à 22h le soir, avec chaque fois trois bénévoles pour assurer l'accueil. Non seulement elle permet aux SDF d'avoir « les mains libres » pour effectuer leurs démarches ou aller travailler, mais sa gestion très participative constitue en elle-même un facteur d'insertion. Les SDF sont représentés à parité avec les ADF au sein

du conseil d'administration et assurent plus d'un tiers des permanences, ainsi que beaucoup de tâches comme le planning des bénévoles, la maintenance informatique, le grand ménage mensuel, etc. Ils participent aussi à des animations du quartier comme, récemment, la tenue du vestiaire du bal de la Bourse organisé par les conseils de quartier du 2^e : ces animations permettent à la fois de gagner un peu d'argent pour l'association et de changer le regard porté sur les SDF dans le quartier. Au fil des années, grâce au partenariat de Mains libres avec des associations locales d'aide à l'insertion, plusieurs dizaines d'entre eux ont pu retrouver un logement et/ou un travail.

D'abord située dans un local au 1^{er} étage du Forum des Halles, aujourd'hui démoli, puis dans deux bungalows successifs au sein du chantier des Halles, la bagagerie prépare son emménagement définitif au 15 rue Jean Lantier (1^{er}). Un rendez-vous a été pris avec le conseil du quartier Saint-Germain l'Auxerrois pour organiser une visite du local actuel et rassurer

les futurs voisins de la bagagerie sur les risques de nuisances. La gérante de l'Indiana, café situé en face du bungalow actuel, a appris avec surprise, au bout d'un an, qu'un établissement accueillant des SDF se trouvait dans son voisinage immédiat : elle ne s'en était jamais rendu compte...



La bagagerie Mains libres bénéficie depuis le début du soutien très fort de la Ville de Paris, qui doit subventionner une grande partie des travaux et du futur loyer. L'association, qui n'emploie que des bénévoles, participera à l'opération à hauteur de 74 500 €. Elle a déjà réuni une grande partie de cette somme grâce au soutien de plusieurs fondations, ●●●

du Conseil de quartier des Halles (avec une participation de 7 000 €), mais il lui reste à trouver 8 500 €. Si vous voulez contribuer à ce beau projet, vous pouvez adresser vos chèques

à l'ordre de l'association Mains Libres, au trésorier Bernard Dubois, 61 rue Beaubourg 75003 Paris. Merci d'avance pour les SDF de notre quartier !

La Canopée fait couler de l'encre

La charpente métallique de la Canopée étonne par son caractère très massif. De l'avis de Sybille Vincendon, journaliste à *Libération*, « *Cet entrelacs de poutres métalliques a l'air taillé pour porter une centrale nucléaire. Tout est mastoc, lourd, pesant, présent* ». Rappelons que cette structure de 14,50 m de haut sera aussi lourde que celle de la Tour Eiffel, qui pèse 7 000 tonnes. Est-ce vraiment nécessaire ou est-ce un défaut de conception ?

Berger et Anziutti, les architectes de la Canopée, ont en tout cas été récompensés en janvier par un prix parodique, « *Le Gérard de l'architecte qui te chiade une superbe perspective que je te dis pas comment elle chie la classe pour le concours, mais une fois que tu vois le projet pour de vrai aujourd'hui, tu te demandes s'il se serait pas un peu foutu de ta gueule par hasard* » (prix décerné par le blog l'Abeille et l'architecte). A propos de perspective, il est maintenant clair que, contrairement à ce que prétendait l'image virtuelle présentée par les architectes de la Canopée lors du concours, l'église Saint-Eustache



disparaîtra presque entièrement derrière le nouveau bâtiment vu depuis la fontaine des Innocents, comme le montre la photo ci-dessous.

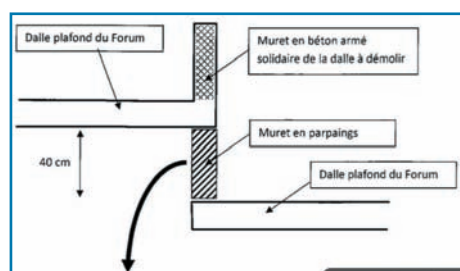


Autre polémique, au cours de l'opération « portes ouvertes » du prototype de la Canopée, la SemPariSeine, qui conduit le projet, s'est fait prendre en flagrant

délit de propagande. Une vidéo postée sur Youtube montre l'un des guides expliquant aux visiteurs que, certes, le projet actuellement réalisé aux Halles coûte cher (1 milliard d'euros) mais que celui qui avait été proposé par l'architecte Jean Nouvel en 2004, « *avec des jardins suspendus et une piscine sur le toit* », coûtait 4 milliards d'euros. A côté, le projet actuel paraît presque donné... Sauf que le projet de Nouvel de 2004 n'a jamais été évalué 4 milliards d'euros, mais "seulement" 300 millions d'euros. La SemPariSeine a reconnu ce dérapage et nous a indiqué avoir donné aux animateurs la consigne de répondre désormais que « *Le projet proposé par le cabinet Seura-Mangin, retenu par la Ville de Paris, était le moins coûteux des 4 projets présentés en 2004 et le plus simple à réaliser, notamment pour le maintien du fonctionnement, en sécurité, de la gare RER et du Forum pendant les travaux.* » Rappelons pour mémoire que le projet Seura-Mangin n'était censé coûter, lui, que 200 millions d'euros. Sachant que le projet atteint aujourd'hui 1 milliard, on mesure l'incroyable dérive financière...

Les élèves du 1er privés de sortie de Noël

Le 28 novembre, deux parpaings sont tombés du plafond du Forum des Halles au niveau des caisses du cinéma UGC. A cet endroit, le plafond présente une configuration très particulière : deux dalles en béton armé, très solides, sont reliées par un muret de 40 cm de haut sur



10 mètres de long. Sur 8 mètres, le muret est constitué de béton armé, et sur 2 mètres, d'une dizaine de parpaings. L'entreprise chargée des travaux de démolition dans

le jardin, juste au-dessus, n'avait pas détecté cette particularité. Sous l'effet des vibrations liées aux démolitions, deux de ces parpaings sont tombés. Le périmètre a aussitôt été mis sous étroite surveillance jusqu'à l'achèvement des travaux et la Préfecture de police a donné son aval pour la reprise du chantier.

Cet incident est très grave, car il aurait pu tuer quelqu'un. Mais il ne signifiait nullement que tout le plafond du Forum des Halles risquait de s'écrouler. Or, le maire du 1er, Jean-François Legaret, en a pris prétexte pour décider d'annuler des séances de cinéma prévues les 17 et 18 décembre, à l'occasion de Noël, pour les 1 200 enfants des écoles du quartier. Selon lui, le principe de précaution imposait d'annuler cette sortie dans la mesure où la

SemPariSeine avait refusé d'interrompre le chantier pendant les séances de cinéma. Mais si le plafond du Forum des Halles menaçait vraiment de s'écrouler, le Maire du 1er aurait dû exiger l'interruption totale du chantier et pas seulement à l'heure où les enfants et parents d'élèves du 1er arrondissement allaient se rendre au cinéma ! Sa requête, ciblée sur deux matinées seulement, était incompréhensible. Il aurait également pu prendre sa décision un peu plus tôt, de façon à ce que les enfants et leurs parents n'apprennent pas l'annulation de la sortie le lendemain du jour où ils avaient reçu l'invitation, ce qui a provoqué une grosse déception.

Enfin, on aimerait savoir ce que sont devenus les 7 000 € • • •

••• correspondant à cette sortie. Avaient-ils été payés d'avance au cinéma UGC ? Ont-ils été remboursés ? Les enfants auront-

ils droit à une séance de rattrapage ? Interrogée pendant la réunion de février du comité de suivi du chantier, l'adjointe du maire du 1er, Mme

La Lettre
d'ACCOMPLIR
Haegy, a refusé de répondre.

Des livres pour nos enfants !

Le syndicat CGT des bibliothécaires de la Ville de Paris nous a alertés sur le fait que les crédits d'achats de livres seront les mêmes en 2013 qu'en 2012, alors que trois nouvelles bibliothèques

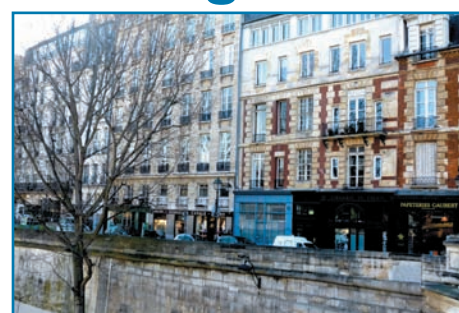
sont en train de se constituer (Pajol, Saint Lazare et Canopée). Lors de la fermeture de la bibliothèque jeunesse des Halles, nous avons demandé en vain que les 25 000 documents qu'elle possédait soient mis à

l'abri en attendant sa réouverture. Seulement 10 % de ces documents ont (en principe) été préservés, tout le reste étant parti à la déchèterie. « On en rachètera des neufs », nous répondait-on à l'époque...

Incendie criminel quai de l'Horloge

Dans la nuit du 25 au 26 décembre a eu lieu un incendie criminel visant une voiture stationnée quai de l'Horloge, au pied d'un immeuble où se trouvent le magasin et l'appartement de la présidente d'une association d'habitants très active autour de la place Dauphine. Les policiers ont trouvé un dispositif de mise à feu sous une des ailes du véhicule. A

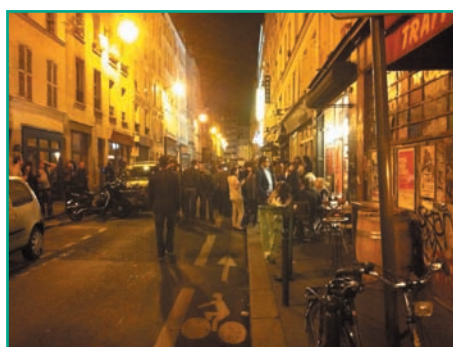
l'occasion du prochain CICA de la mairie du 1er, consacré au thème de la sécurité (28 mars 2013, 18h, salle des Mariages), nous avons l'intention de demander au Maire du 1er et à la Préfecture de police que toute la lumière soit faite sur cette agression particulièrement choquante et inquiétante, au cœur de Paris et à quelques dizaines de mètres du Palais de justice.



Tapage nocturne dans les rues : bonnes et mauvaises nouvelles

L'association « Vivre le Marais ! », membre, comme Accomplir, du réseau « Vivre Paris ! », nous informe que les riverains de la rue Pierre au Lard viennent de remporter une victoire éclatante après des années de combat : l'annulation du permis de construire accordé par la Ville de Paris pour une boîte de nuit géante prévue dans leur rue, qui ne fait que 3 mètres de large. Les allées et venues des centaines de clients de cet établissement auraient certainement entraîné des nuisances insupportables pour les riverains. La Ville de Paris, toujours désireuse de favoriser « la nuit à Paris », n'avait cependant pas hésité à délivrer le permis, en prétextant qu'il n'y avait aucune raison juridique de s'y opposer. Pourtant, le juge a confirmé, comme le soutenaient les riverains, que le règlement de sécurité de ce type d'établissement impose qu'au moins une des façades donne sur une voie de 8 mètres de large, alors que dans le projet, les deux façades donnaient sur des voies de 3 mètres seulement. La Ville aurait donc parfaitement

pu refuser ce permis si elle l'avait voulu. Libre à chacun d'en tirer ses conclusions...



Une autre petite victoire concerne la mesure objective du bruit provoqué par la clientèle des établissements de nuit. Pendant les Etats généraux de la nuit, le réseau s'était évertué à obtenir de la Ville de Paris qu'elle demande à Bruitparif de placer des sondes acoustiques sur la façade des immeubles afin de mesurer le bruit des « bars dehors » (rassemblements de buveurs, le verre à la main, dans la rue). La rue Jean-Pierre Timbaud (11e) a été la seule de tout Paris à bénéficier de ce dispositif. Alors que la Ville de Paris avait abondamment communiqué

sur cette opération, une fois que celle-ci a été menée à bien, elle refusait obstinément d'en livrer les résultats ! Heureusement, Bruitparif est une association indépendante et a publié elle-même les résultats en question. Ils révèlent que le niveau sonore de la rue Jean-Pierre Timbaud atteint 64 décibels la nuit (c'est-à-dire presque le niveau de la journée, qui est de 65 décibels), alors que pour assurer le répit indispensable au repos, l'Organisation mondiale de la santé préconise que le niveau sonore nocturne soit inférieur à 40 décibels ! Ces chiffres démontrent que les riverains qui se plaignent du tapage nocturne ne sont pas forcément des grincheux égoïstes, mais tout simplement des gens qui sont poussés à bout parce que leur santé est menacée par une nuisance objective. Hélas ! Ceci n'a pas empêché la Ville de Paris d'autoriser la création d'un établissement de nuit supplémentaire dans ce même quartier, déjà sinistré par la « monoactivité festive ». Pire, l'établissement en question, qui prévoit d'organiser des concerts de rock ●●●

●●● avec file d'attente dans la rue, va s'installer au pied d'un immeuble consacré au logement social et géré par la Régie immobilière de la Ville de Paris

elle-même ! Avec un tel camoufflet, comment les habitants pourraient-ils garder la moindre confiance dans la volonté de leurs élus de faire respecter

Modification du plan de circulation du quartier Montorgueil

La modification du plan de circulation de Montorgueil semble avoir porté ses fruits. Lors de la réunion publique du 13 décembre, le maire du 2e Jacques Boutault a annoncé que la circulation totale est passée de 9 000 à 5 000 véhicules par jour. Par ailleurs, il a accepté la suggestion de créer une entrée rue Française pour tenir compte des difficultés rencontrées par les utilisateurs des parkings, notamment rue Dussoubs et rue Marie Stuart. On ne peut que se réjouir de la réduction de la circulation motorisée dans le quartier Montorgueil. Cela dit, même

si elle facilite la circulation des piétons sur la chaussée, elle ne change rien à l'obligation, pour la Ville de Paris, d'assurer l'accessibilité des immeubles et des commerces pour les personnes à mobilité réduite. On ne peut pas légalement obliger ces personnes à monter sur les trottoirs et à en descendre en permanence, comme elles y sont contraintes aujourd'hui en raison de l'extension abusive de certains étalages et terrasses. On ne peut pas non plus supprimer les trottoirs ou multiplier les « bateaux » (abaissements des trottoirs) car cela coûterait très cher et gênerait

l'évacuation des eaux pluviales. Il n'y a guère d'autre solution que d'assurer, comme le prévoit le règlement parisien des terrasses, un cheminement minimum de 1,60 m libre de tout obstacle sur les trottoirs. En 2008, la Ville de Bourg en Bresse a été condamnée par le tribunal administratif de Lyon parce qu'elle avait laissé exagérément s'étendre les terrasses des cafés et que celles-ci empêchaient le passage des fauteuils roulants. Faudrait-il aller devant le tribunal pour que la Ville de Paris prenne conscience de ses devoirs en la matière ?

Des associations de défense du patrimoine attaquent le permis de la Samaritaine

En janvier 2011, l'association Accomplir a déposé avec les associations Ensemble rue Baillet et SOS Paris un recours contre la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en faveur du projet Samaritaine. Rappelons notre position sur ce dossier : nous soutenons le projet de rénovation, mais nous contestons les passe-droits sur la hauteur des immeubles accordés par la Ville de Paris à LVMH sous prétexte qu'il s'agirait d'une opération « d'utilité publique ». Faut-il récompenser LVMH de « revitaliser le quartier » alors que c'est ce groupe qui a condamné le quartier à végéter depuis 2005 en fermant du jour au lendemain le grand magasin ? De créer des logements sociaux, alors qu'ils sont obligatoires dans ce type de projet ? De construire une crèche qui, en l'absence de convention avec la Ville, sera réservée aux salariés de l'entreprise ?

De « *dédensifier le quartier* » en créant des puits de lumière pour éclairer les futurs bureaux de luxe, mais en relevant fortement la hauteur des immeubles de la rue Baillet, au détriment des habitants de cette rue étroite et déjà très sombre ? Deux ans plus tard, le tribunal n'a toujours pas rendu sa décision sur notre recours.



En décembre dernier, la Ville de Paris a délivré le permis de démolir et de construire, alors que si notre recours était jugé recevable, c'est l'ancien PLU qui s'appliquerait et le permis serait illégal car les bâtiments

s'élèveraient au-dessus des hauteurs autorisées.

Trois associations ont décidé d'attaquer dès maintenant ce permis : l'association Ensemble rue Baillet a déposé un recours gracieux, tandis que la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, fondée en 1901 et présidée par Alexandre Gady, professeur d'histoire de l'architecture à la Sorbonne) et l'association SOS Paris ont déposé un référé suspension pour empêcher le démarrage du chantier. Ils estiment en effet que le futur bâtiment prévu côté Rivoli (qualifié de « rideau de douche ») va défigurer le paysage de la rue de Rivoli. A suivre !

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.